



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

1^{er} trimestre 2026



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

1^{er} trimestre 2026

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre janvier et mars 2026, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en hausse de 0,8 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025 (+1,4 % au niveau national). L'investissement est quant à lui en baisse dans la région (-4,5 % ; +0,6 % au niveau national). Les créations d'entreprises augmentent de 4,7 % sur le trimestre. Les défaillances d'entreprises augmentent également (+ 6,3 % sur un an dans la région, +5 % au niveau national). Le taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs de la région atteint près de 5 %. Après plusieurs années de baisse continue, les autorisations de construction de logements neufs poursuivent leur hausse entamée il y a deux trimestres (+29,5 %), tout comme les mises en chantier (+6,6 %).

L'emploi salarié est en recul de 0,1 point au 1^{er} trimestre. L'emploi intérimaire diminue de 0,5 %. Le taux de chômage augmente de 0,1 point pour atteindre 7 %. Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, B et C enregistre une baisse de 0,4 % entre le 4^e trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026. La part des inscrits de longue durée (depuis 1 an ou plus) augmente de 3,3 points sur un an. En cumul entre janvier et mars 2026, on observe un doublement du nombre de ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur un an.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 2,9 % sur un an, alors que celui des allocataires de la prime d'activité diminue de 1 %.

Les principaux indicateurs :




Chiffre d'affaires : <i>(données cumulées entre janvier et mars 2026)</i>		+ 0,8 % sur un an
Créations d'entreprises : <i>(T1 2026)</i>		+ 4,7 % sur un trimestre
Emploi salarié : <i>(T1 2026)</i>		-0,1 point sur un trimestre
Intérim : <i>(T1 2026)</i>		- 0,5 % sur un trimestre
Taux de chômage : <i>(T1 2026)</i>		+ 0,1 point sur un trimestre
Inscrits à France Travail en catégories A, B, C : <i>(T1 2026)</i>		- 0,4 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : <i>(Mars 2026)</i>		+ 2,9 % sur un an
Prime d'activité : <i>(Mars 2026)</i>		- 1 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional</i>	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i>	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i>	5
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i>	6
<i>Importations et exportations</i>	7
<i>Conjoncture hôtelière</i>	8
<i>Conjoncture immobilière</i>	9

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i>	10
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i>	12
<i>Activité partielle</i>	12
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i>	13
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i>	16
<i>Taux de chômage</i>	16
<i>Inscrits à France Travail</i>	17

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i>	22
--	----

Économie

Le Pib régional

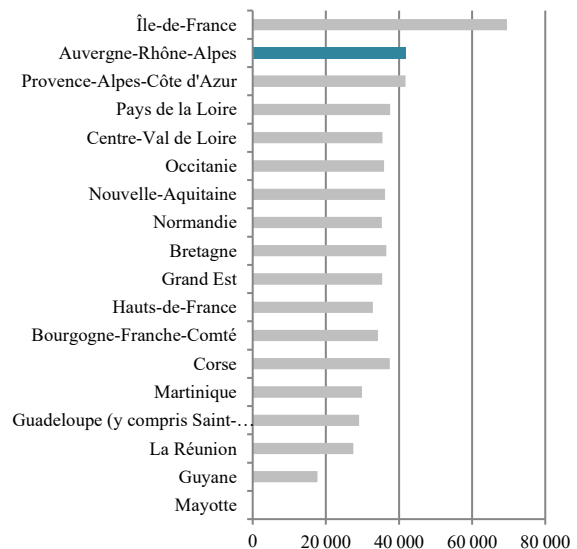
Champ : France (y compris Saint-Martin).

Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales (données 2024 provisoires et 2023 semi-définitives), Recensement de la population, Estimations d'emploi.

Année : 2024

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (346 405 millions d'euros en 2024), et de PIB par habitant (41 949 euros), derrière la région Ile-de-France (69 514 euros).

Pib par habitant



Hausse du chiffre d'affaires des entreprises privées de la région, baisse de l'investissement

En cumul du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 144 100 millions d'euros. Il augmente de 0,8 % sur un an (contre +1,4 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans les activités financières (+6,9 %), le commerce (+3,1 % ; +1,4 % au niveau national) et l'hébergement-restauration (+1,9 %). Il recule, en revanche, dans l'industrie manufacturière (-0,5 % ; +3,4 % au niveau national), dans la construction (-1,4 % ; -1,6 % au niveau national) et dans les transports et entreposages (-1,4 %).

L'**investissement** des entreprises privées recule de 4,5 % dans la région sur un an, alors qu'il augmente de 0,6 % au niveau national.

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2025 (en M€)	Montant 2026 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	142 944	144 084	0,8%
Dont :			
Industrie manufacturière	34 024	33 855	-0,5%
Construction	11 398	11 237	-1,4%
Commerce	43 795	45 161	3,1%
Activités financières	7 878	8 424	6,9%
Transports et entreposages	7 104	7 005	-1,4%
Hébergement et restauration	4 387	4 472	1,9%
Total France	1 658 310	1 681 946	1,4%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	1 000	955	-4,5%
France	12 379	12 450	0,6%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale.

Un taux de restes à recouvrer moyen de près de 5 %

Fin mars 2026, le taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 4,9 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (6,7 %). Il est de 4 % pour les auto-entrepreneurs, de 5,2 % pour les employeurs privés et de 4,6 % pour les employeurs publics.

NB : En raison d'un problème technique relatif aux jeux de données portant sur mars 2025, les données présentées ici ne comportent pas d'évolution annuelle.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2026/2025 en pts
Employeurs Privés	5,2%	nd
Travailleurs Indépendants	5,5%	nd
TI classiques hors AE	6,7%	nd
Auto-entrepreneurs	4,0%	nd
Autres catégories	1,9%	nd
Employeurs Publics	4,6%	nd
Particuliers employeurs Urssaf	0,5%	nd
Frontaliers suisses	2,1%	nd
Autres*	3,6%	nd
Total	4,9%	nd

* Artistes-Auteurs, Laboratoires, Assurés Personnels...

Champ : données arrêtées au 31 mars 2026

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 1^{er} trimestre 2026, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+4,7 % sur un trimestre, +4 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 36 500. Elles sont en hausse pour les micro-entreprises (+6,1 %), comme pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (+2,1 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en hausse dans quasiment tous les secteurs : +8,5 % dans l'industrie, +6,4 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » et +4,6 % dans les services. Elles diminuent de 3 % dans la construction.

Sur un an, les créations d'entreprises sont en hausse de 17,6 % dans la région (+13,8 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	1er Trim. 2025	4ème Trim. 2025	1er Trim. 2026	Trim.	Annuelle
Total régional	31 029	34 855	36 504	4,7%	17,6%
hors micro-entrepreneurs	10 688	11 713	11 954	2,1%	11,8%
micro-entrepreneurs	20 341	23 142	24 550	6,1%	20,7%
Total France	275 628	301 671	313 645	4,0%	13,8%
hors micro-entrepreneurs	97 936	104 778	105 710	0,9%	7,9%
micro-entrepreneurs	177 692	196 893	207 935	5,6%	17,0%

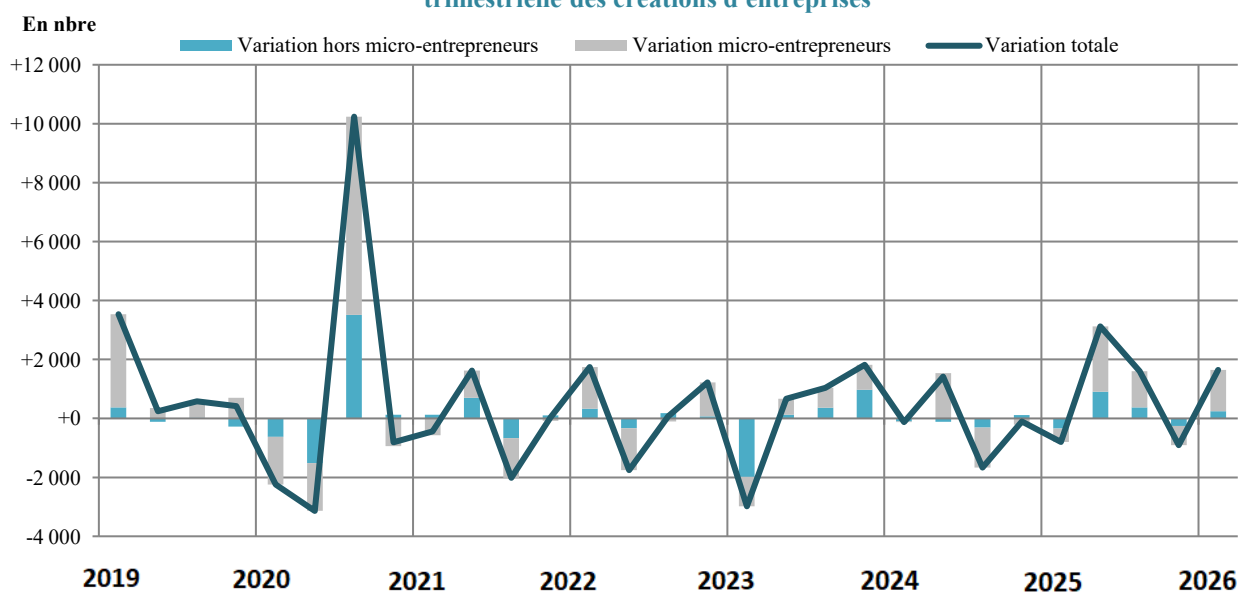
Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 8 400 en cumulé entre avril 2025 et mars 2026, soit une hausse de 6,3 % sur un an (+5 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

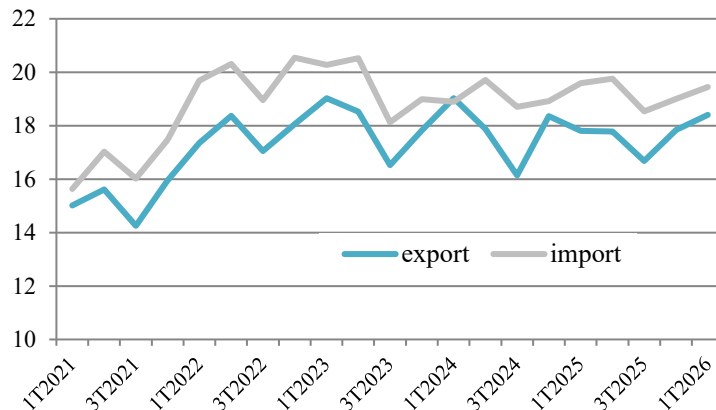
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Hausse des exportations et baisse des importations sur un an

Au 1^{er} trimestre 2026, le montant des **exportations** atteint 18,4 milliards d'euros, soit une hausse de 3,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 19,4 milliards d'euros. Elles diminuent de 0,7 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12 % en cumul entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026 (+0,3 point sur un an). Elle est de 10,1 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Hausse de l'activité hôtelière sur un an

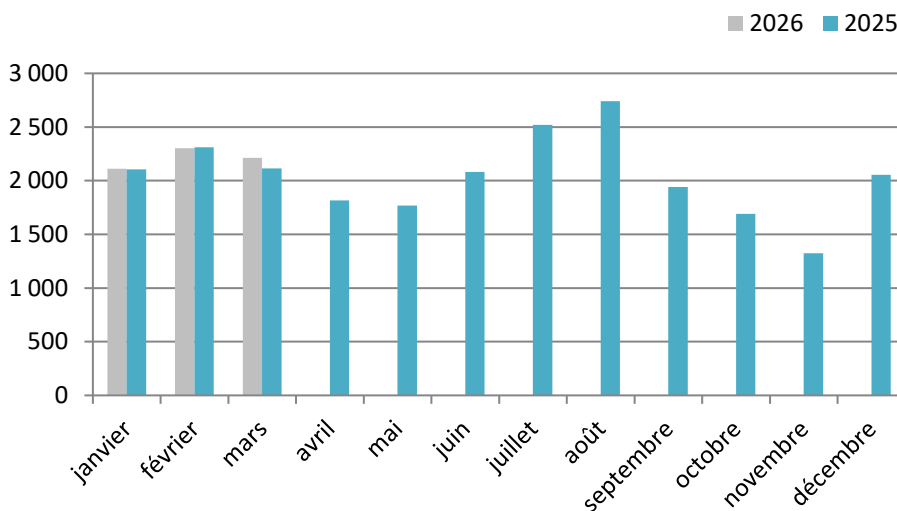
Au 1^{er} trimestre 2026, environ 6,6 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 1,5 % sur un an (+2,5 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	6 533	5 667	7 203	5 073	6 628
France	42 072	60 224	69 159	48 744	43 134
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	-2,4%	1,1%	0,8%	1,8%	1,5%
France	-2,2%	5,1%	4,2%	2,1%	2,5%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Hausse des autorisations de logements neufs et des mises en chantier

En cumul entre début avril 2025 et fin mars 2026, 54 410 logements ont été autorisés à la construction, soit une **hausse de 29,5 %** sur un an (+22,4 % au niveau national).

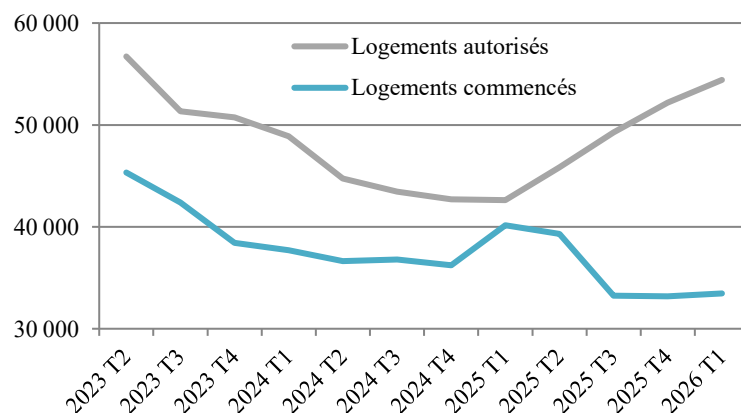
Les autorisations de logements augmentent de 90,7 % dans l'Allier, de 11,9 % dans le Cantal, de 40,8 % dans la Drôme, de 37,8 % en Isère, de 4,7 % en Haute-Loire, de 55,4 % dans le Puy-de-Dôme, de 68,3 % dans le Rhône, de 13,7 % en Savoie et de 40,2 % en Haute-Savoie. Elles reculent dans l'Ain (-11,1 %), en Ardèche (-2 %), et dans la Loire (-22,7 %).

Sur la même période, 33 460 **logements ont été mis en chantier**, soit une **hausse de 6,6 % sur un an** (+11,5 % au niveau national). L'augmentation au niveau régional est due à neufs départements : l'Ain (+14 %), l'Allier (+16,7 %), l'Ardèche (+14,6 %), la Drôme (+30 %), la Loire (+50 %), la Haute-Loire (+13,8 %), le Puy-de-Dôme (+8,1 %), le Rhône (+13,5 %), et la Savoie (+14,8 %).

Concernant **les locaux neufs**, les autorisations de construire représentent plus de 4,1 millions de m² entre début avril 2025 et fin mars 2026, soit une baisse de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de locaux commencés diminue également sur un an (-8,6 %). Il atteint 2,4 millions de m² sur la période.

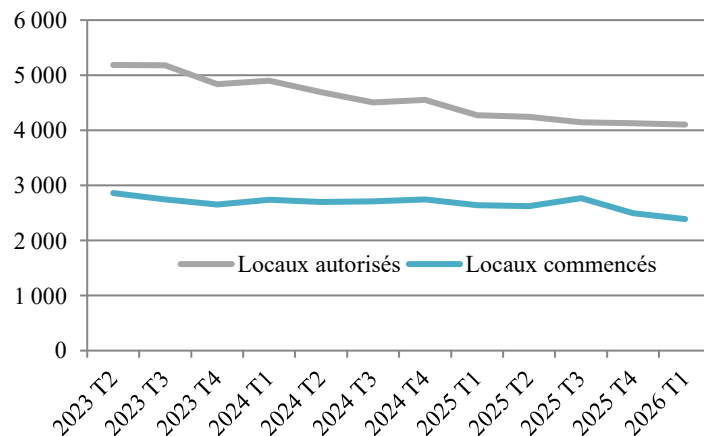
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

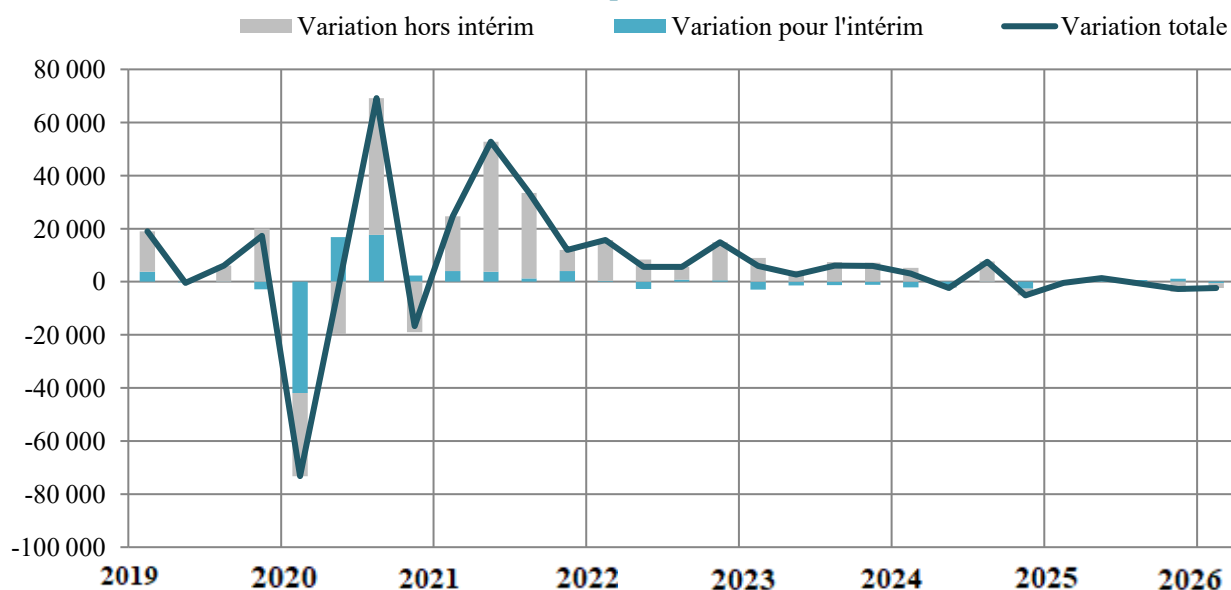
Baisse de l'emploi salarié au 1^{er} trimestre 2026

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère baisse **au 1^{er} trimestre 2026**. Il diminue de 0,1 % au niveau régional (-2 400 unités, contre - 4 900 unités au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise 3 259 700 salariés. L'emploi salarié hors intérim diminue de 1 900 emplois. L'emploi intérimaire recule de 0,5 % (- 500 emplois).

La baisse de l'emploi salarié dans la région est concentrée dans le secteur privé (-0,1 %), alors que l'emploi dans le public est stable sur le trimestre.

Sur un an, l'emploi salarié dans la région diminue également de 0,1 % (-0,2 % au niveau national hors Mayotte). L'emploi intérimaire augmente de 1,8 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Note de lecture : Au 1^{er} trimestre 2026, l'emploi salarié total est en baisse d'environ 2 400 unités : - 1 900 emplois hors intérim, - 500 emplois intérimaires.

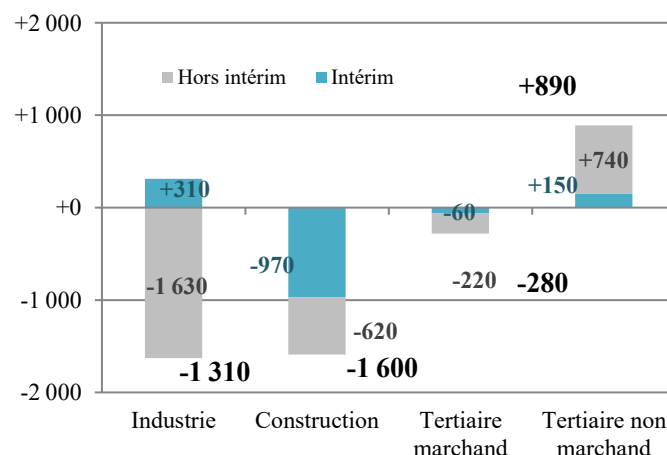
Au 1^{er} trimestre 2026, l'emploi salarié dans l'**industrie** diminue de 0,2 % (- 1 310 emplois) et de 0,3 % sur un an.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent également par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,8 % et -1,3 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est relativement stable, avec 280 emplois en moins sur le trimestre. Sur un an, les effectifs reculent de 0,1 %.

L'emploi salarié augmente de 0,1 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre (+ 890 emplois en plus) et sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2025 T1	2025 T4	2026 T1	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	27 600	28 100	28 000	-0,4%	1,5%	1,2%
Industrie	548 200	547 900	546 600	-0,2%	-0,3%	6,9%
Construction	211 300	210 200	208 600	-0,8%	-1,3%	8,3%
Tertiaire marchand	1 478 100	1 477 000	1 476 800	0,0%	-0,1%	2,9%
Tertiaire non marchand	998 900	998 800	999 700	0,1%	0,1%	0,6%
Total régional	3 264 100	3 262 100	3 259 700	-0,1%	-0,1%	3,2%
Dont : Intérim	100 700	103 000	102 500	-0,5%	1,8%	
Hors intérim	3 163 400	3 159 100	3 157 200	-0,1%	-0,2%	
Dont : Secteur privé	2 584 100	2 581 000	2 578 700	-0,1%	-0,2%	
Secteur public	680 000	681 000	681 000	0,0%	0,1%	
Total France (Hors Mayotte)	27 080 800	27 038 100	27 033 200	0,0%	-0,2%	3,1%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

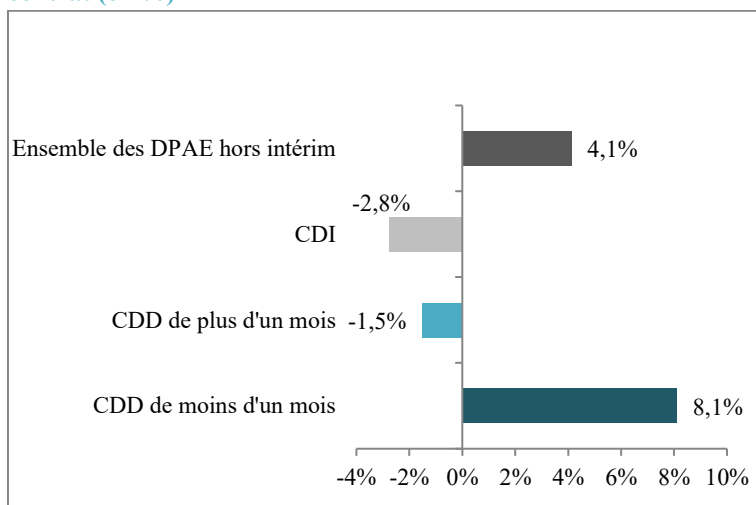
Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, on dénombre environ 801 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 4,1 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 8,1 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 1,5 % et de 2,8 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

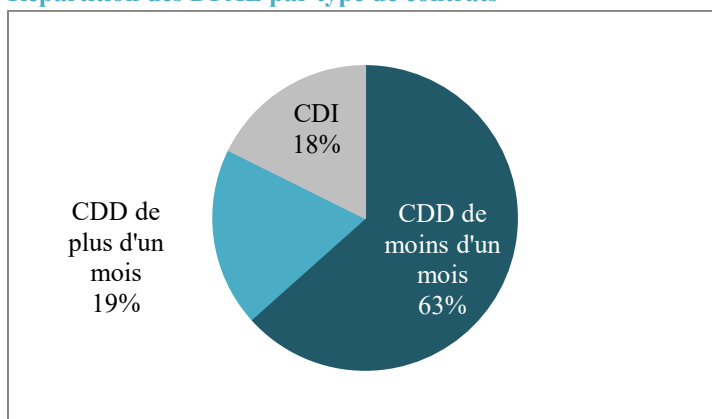
NB : De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes. Ces erreurs, dont l'ampleur reste à évaluer, sont de nature à altérer les séries par type de contrat (CDI/CDD) ainsi que le champ des déclarations d'embauche de plus d'un mois habituellement suivi dans cette publication.

Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue.

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
Données CVS – 1^{er} trimestre 2025

Plus de 6 000 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 2^e trimestre 2025

Au 2^e trimestre 2025, en Auvergne-Rhône-Alpes, 6 000 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 503 000 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (14 % du total France entière), la région se situe au 3^e rang, après les Hauts-de-France (17 %) et le Grand-Est (15 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 86 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 2^e trimestre 2025.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : doublement des ruptures de contrat annoncées dans le cadre de PSE

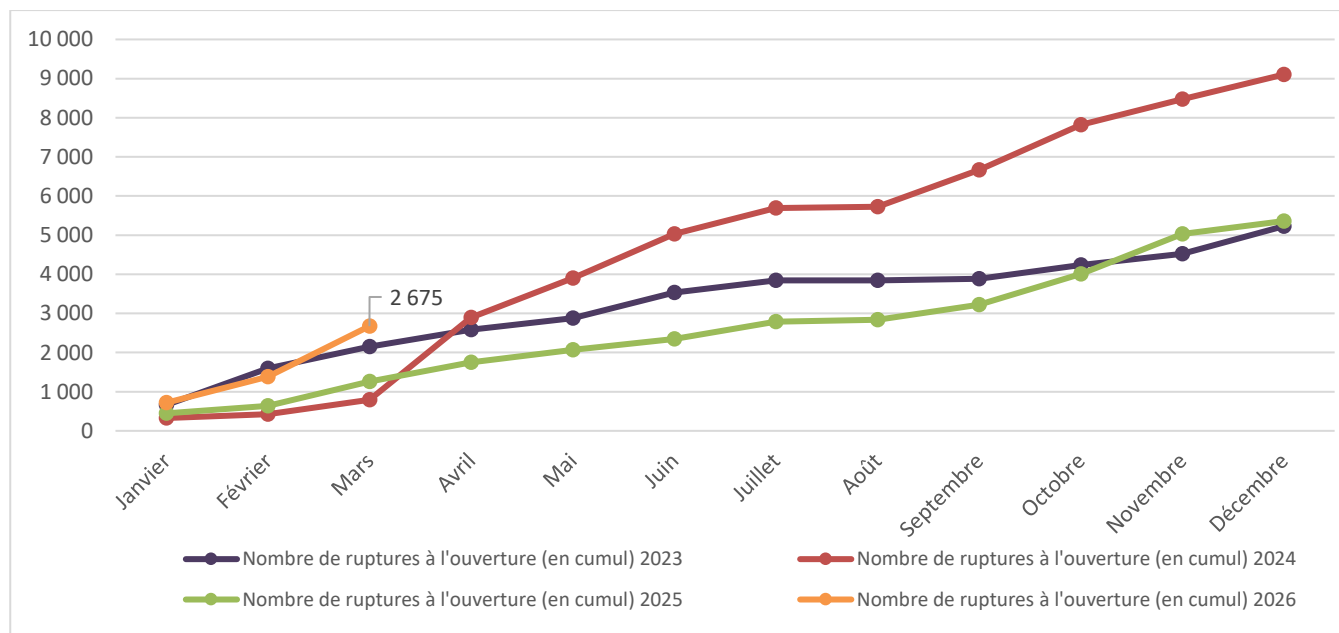
Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, 55 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés (41% de plus que l'an passé, sur la même période). Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 2 675. Il double sur un an. Seules 25 % de ces ruptures ont été validées par l'administration. Depuis le début de l'année 2026, 45 % des ruptures envisagées dans le cadre de PSE concernent des emplois dans les services, 44 % dans l'industrie et 11 % dans la construction.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 509 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (1601 ruptures notifiées ; +7 % sur un an), et 54 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (963 ruptures à l'ouverture ; -1 % sur un an).

Sur la même période, on dénombre 10 dossiers de RCC (2 fois plus sur un an). Le nombre de rupture à l'ouverture est dix fois supérieur à celui du premier trimestre 2025. Il s'élève à 443.

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagées par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours et le début de l'année suivante), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

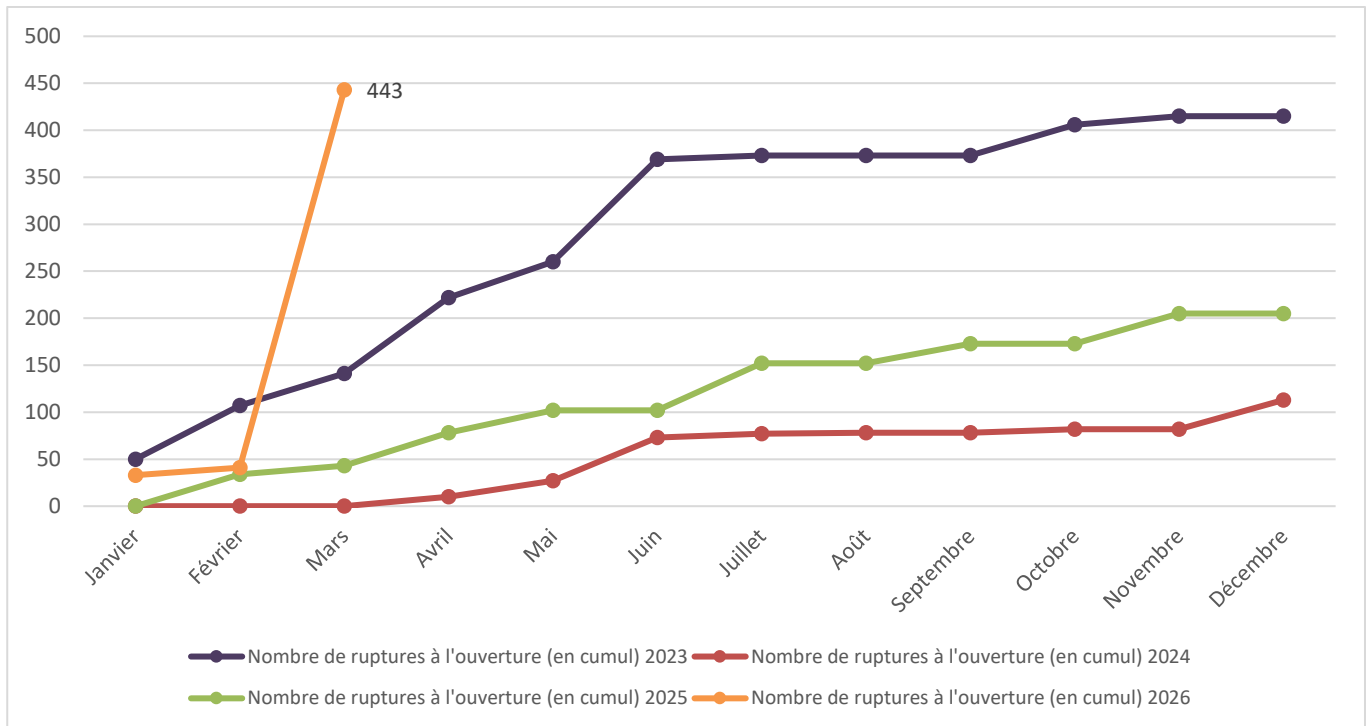
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

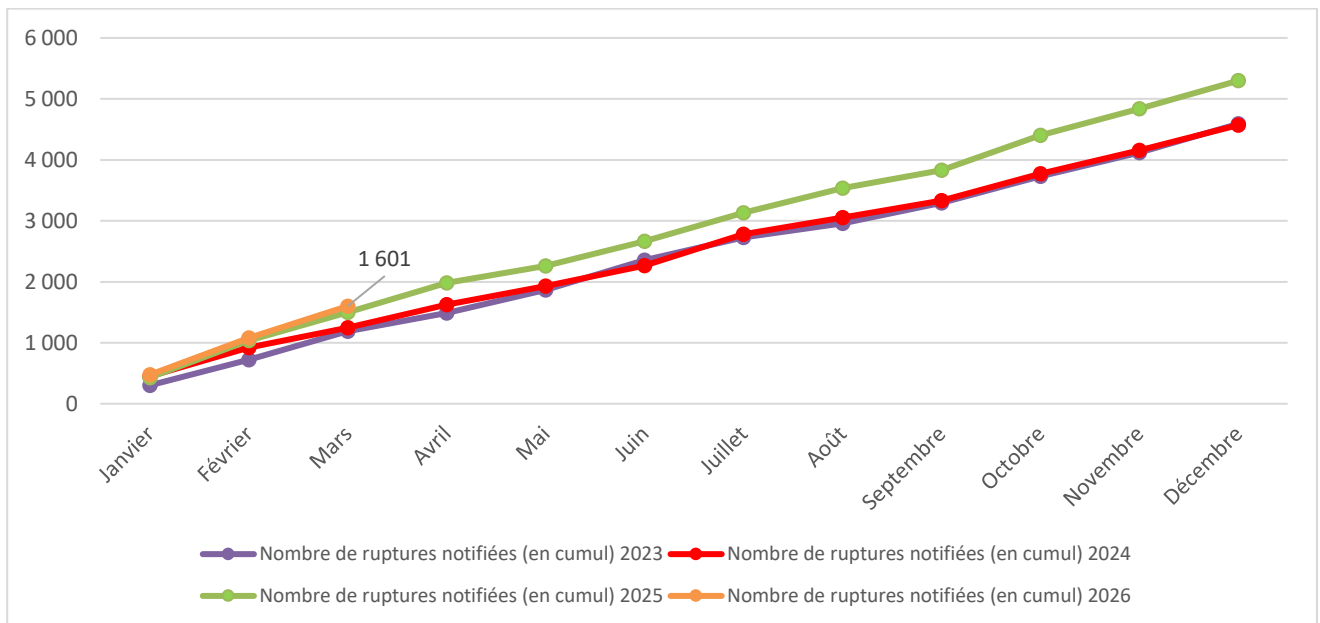
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

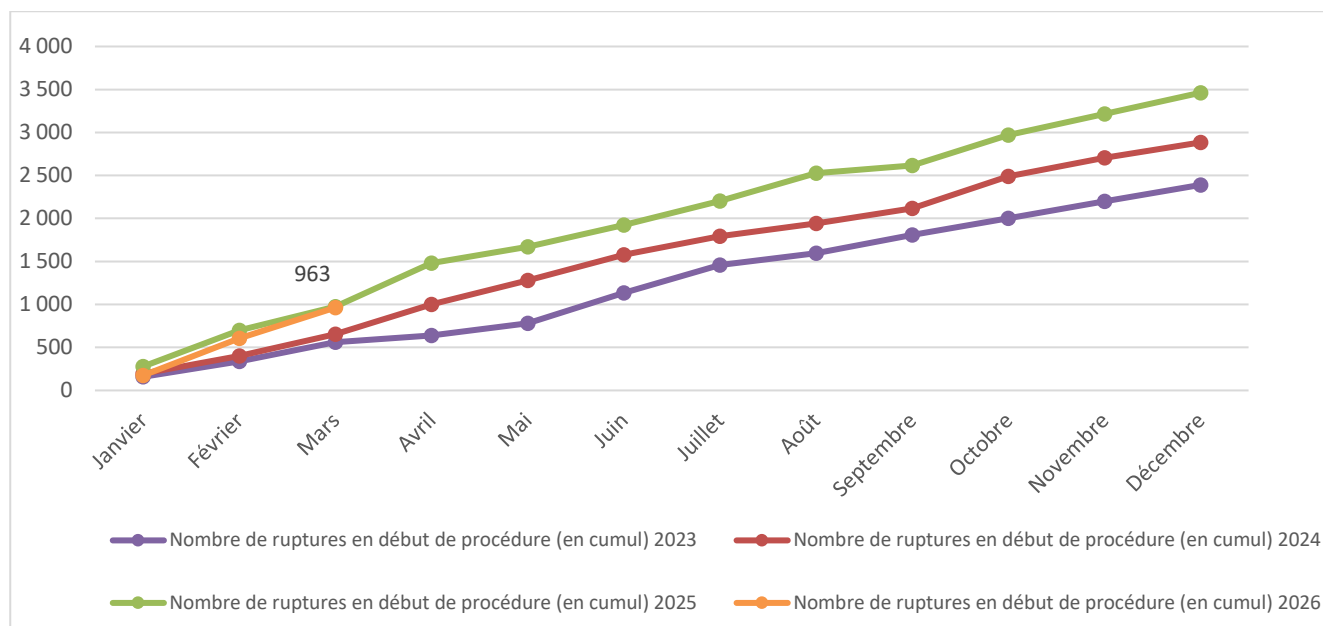
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

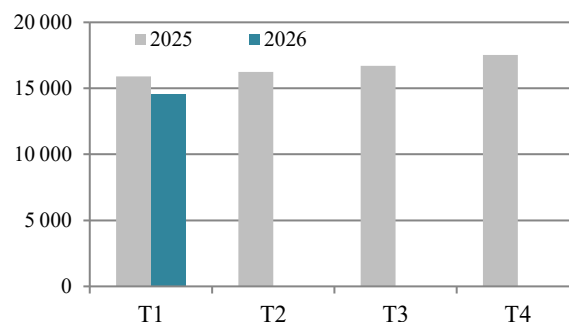
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au 1^{er} trimestre 2026, 14 550 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 8,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Par ailleurs, ce trimestre, 0,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,4 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de 9,2 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Hausse du taux de chômage

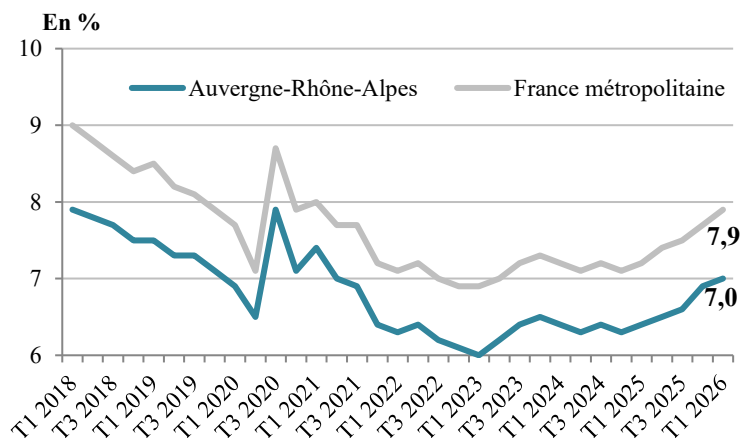
Au 1^{er} trimestre 2026, le taux de chômage de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 7 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (7,9 % ; +0,2 point sur le trimestre également). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 4^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne, et Pays-de-la-Loire (6,6 %) et Corse (6,8 %).

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,7 % dans le Cantal à 8,3 % dans l'Allier. Il augmente dans quasiment tous les départements de la région : de +0,1 point dans l'Allier, en Ardèche, dans le Cantal, en Isère, dans la Loire et en Haute-Savoie, à +0,2 point dans l'Ain, dans le Puy-de-Dôme et le Rhône. Il stagne dans la Drôme, en Haute-Loire, et en Savoie.

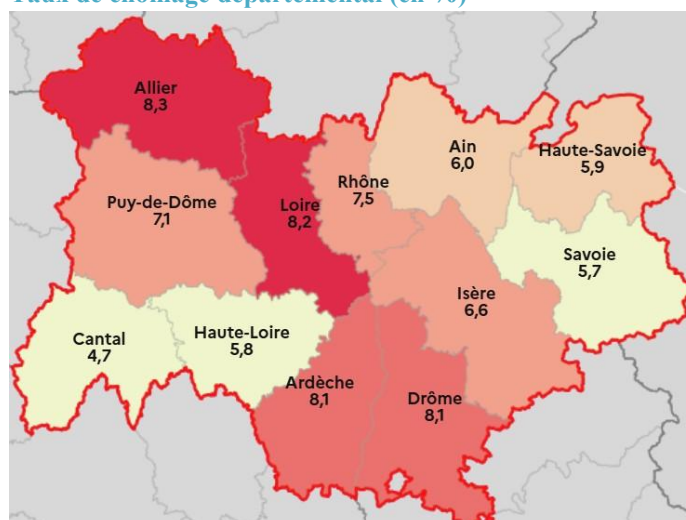
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,6 point dans la région et de 0,7 point en France métropolitaine.

Il augmente dans tous les départements (de +0,2 point en Haute-Loire à +0,8 point dans le Rhône).

Taux de chômage trimestriel (en %)



Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

Baisse des inscrits à France Travail en catégorie A et en catégorie A, B, C au 1^{er} trimestre 2026

En Auvergne-Rhône-Alpes, 634 340 personnes sont inscrites à France Travail en **catégories A, B et C** (*encadré*) au **1^{er} trimestre 2026**, soit une baisse de 0,4 % sur un trimestre, une fois les variations saisonnières corrigées (-0,3 % en France hors Mayotte).

Sur un an, l'évolution est quasi stable (+0,1 %) en Auvergne-Rhône-Alpes, comme en France hors Mayotte.

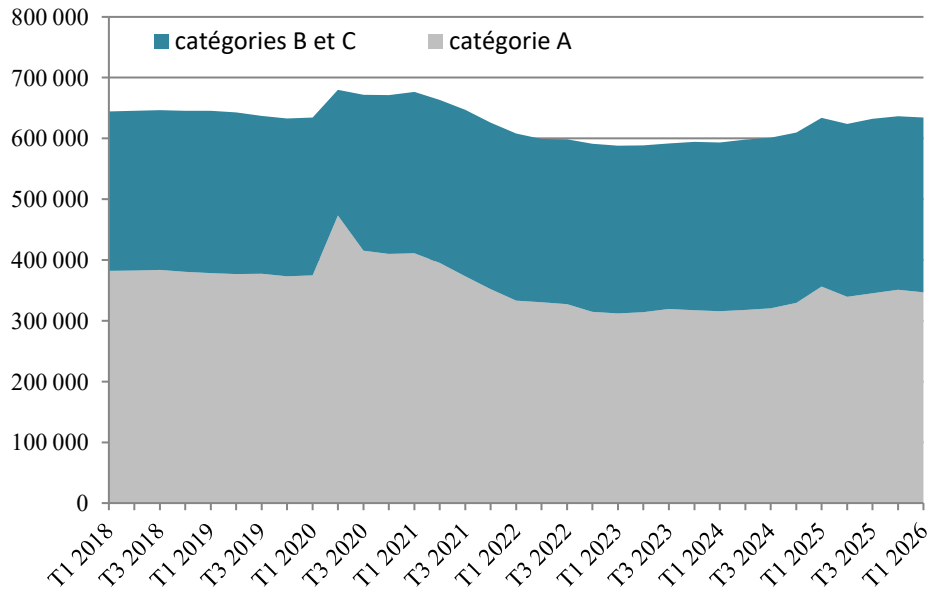
Après plus d'un an d'effet de la loi pour le plein emploi (LPE), qui instaure une obligation d'inscription pour les bénéficiaires du RSA et pour les jeunes en parcours d'insertion, les effets de ce changement sur les évolutions de la demande d'emploi s'estompent mais restent visibles. Ainsi, si l'on exclut les jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) et les bénéficiaires du RSA, la demande d'emploi diminue de 0,9 % sur le trimestre mais reste stable sur un an.

A ces demandeurs d'emploi s'ajoutent désormais 32 750 personnes inscrites en parcours social (catégorie F) et 60 150 en attente d'orientation (catégorie G), au 1^{er} trimestre 2026.

Si l'on se restreint à la catégorie A (demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité), le nombre d'inscrits à France Travail est en baisse encore plus marquée. Le nombre de personnes inscrites diminue de 1,2 % **sur le trimestre**, et de 2,6 % **sur l'année**.

Les **catégories B, C** (regroupées) augmentent de 3,6 % **sur un an**. Au **1^{er} trimestre 2026**, elles représentent 45,3 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégories A, B, C, soit 1,5 point de plus qu'un an auparavant.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

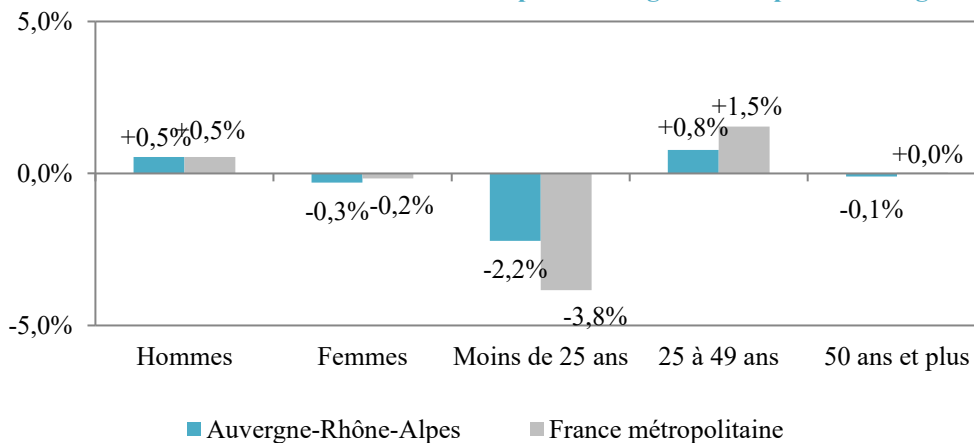


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Les inscrits en **catégories A, B, C** dans la région augmentent pour les hommes (+0,5 %) alors qu'elles diminuent de 0,3 % pour les femmes par rapport au **1^{er} trimestre 2025**.

Le nombre d'inscrits en catégories A, B, C de moins de 25 ans diminue de 2,2 % **sur un an** (+0,8 % pour les 25 à 49 ans, et -0,1 point pour les 50 ans ou plus).

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

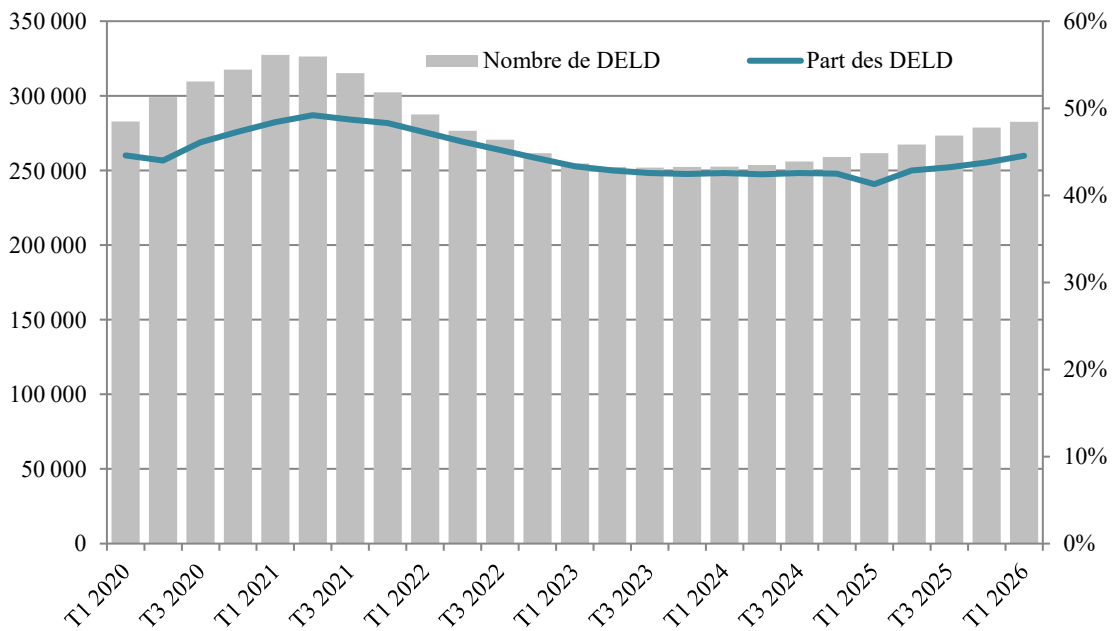


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 8,1 % sur un an. Au **1^{er} trimestre 2026**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 44,6 %, soit 3,3 points de plus qu'un an auparavant.

La durée médiane d'inscription sur les listes de France Travail est en baisse sur un an : 288 jours au **1^{er} trimestre 2026**, soit 81 jours de plus qu'au **1^{er} trimestre 2025**.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T1 2026, on dénombre en moyenne 282 650 inscrits à France Travail en catégorie ABC depuis plus d'un an, soit 44,6 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories statistiques d'inscrits à France Travail :

Depuis 2009, la Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- une **catégorie F**, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- une **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation. Ces deux catégories ne sont présentées qu'en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Impact de la loi pour le plein emploi

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont mis à disposition pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail. Ces évolutions répondent aux recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Impact des évolutions des règles d'actualisation de France Travail

Les règles d'actualisation ont été modifiées : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

Impact de l'évolution du régime des sanctions

Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail. Au **1^{er} trimestre 2026**, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -2,2% (soit – 5 840 inscrits) pour la catégorie A et de -1,2% (soit – 6 340 inscrits) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA et des bénéficiaires de l'ASS, baisse des allocataires de la prime d'activité

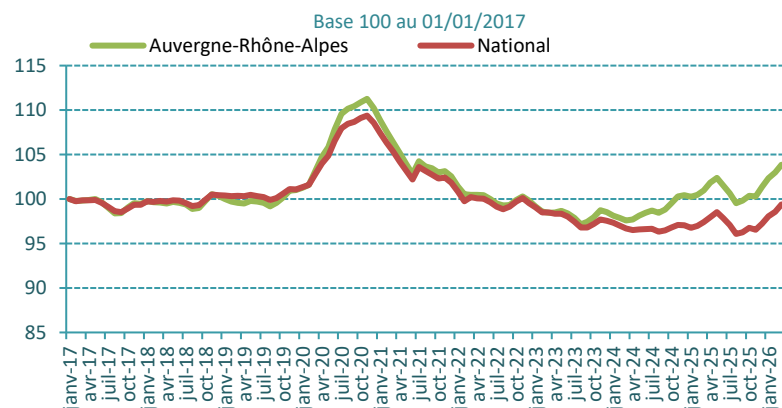
Fin mars 2026, on dénombre 163 840 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 2,9 % sur un an.

Fin février 2026, la région compte environ 14 980 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 1,9 % sur un an.

Fin février 2026, 27 920 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à février 2025.

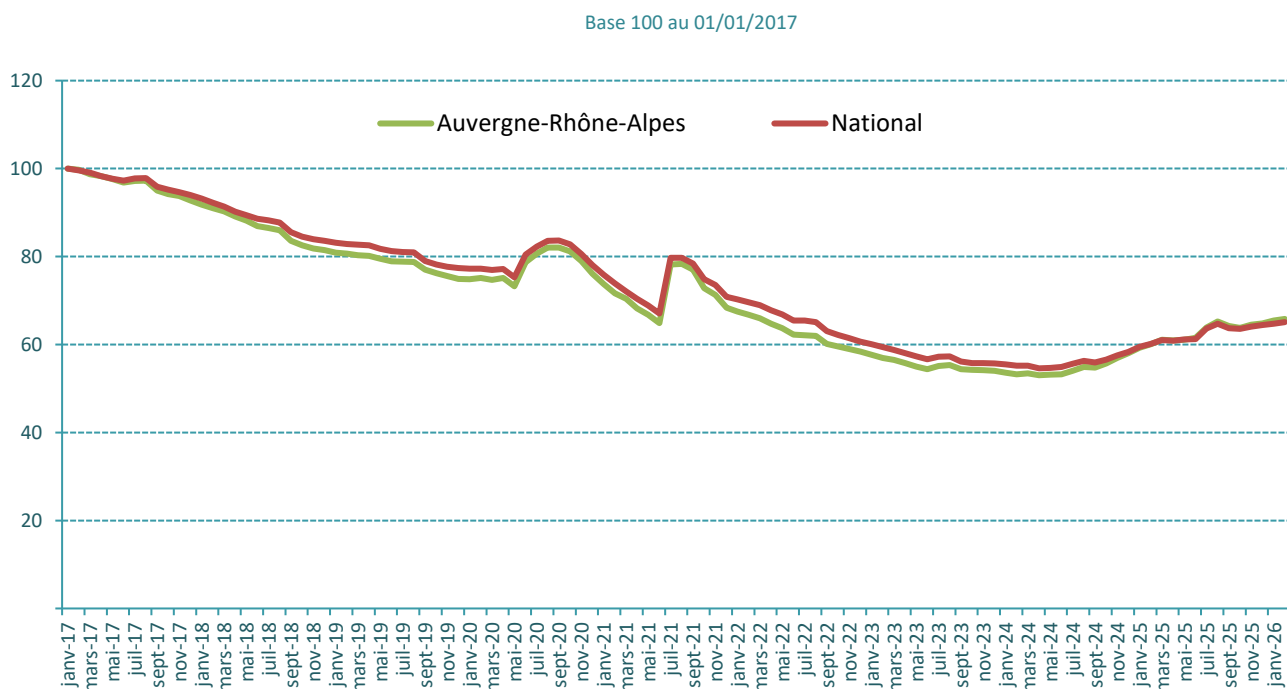
Fin mars 2026, on dénombre 525 300 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 1 % par rapport à mars 2025.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



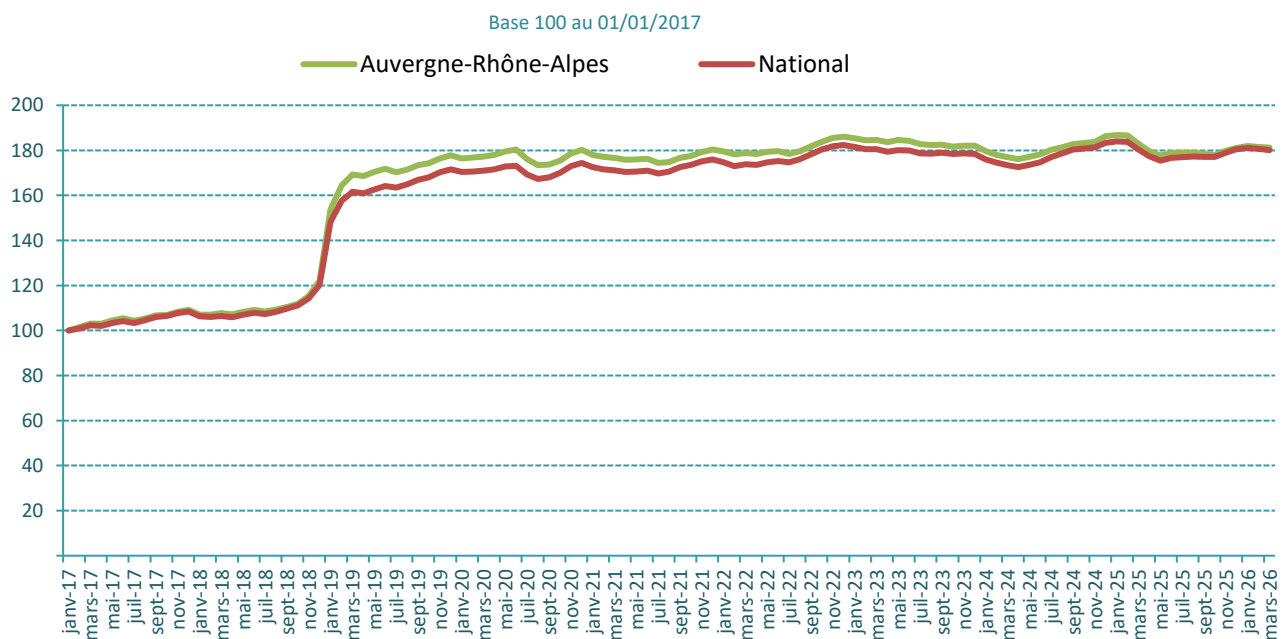
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Evaluation de l'action du Groupe Réseau Communication du 4^e Plan Régional de Santé au Travail en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier, JAKSE Christine (DREETS ARA), mars 2026

Panorama des travailleurs expérimentés en Auvergne-Rhône-Alpes, par département – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2026

Les accords « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), février 2026

Les travailleurs expérimentés en Ardèche – SEON Martial (DREETS ARA), février 2026

Panorama statistique 2025 - Cohésion sociale– GAUDILLAT Agnès (DREETS ARA), janvier 2026

La prévention de la désinsertion professionnelle dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes– GRAFF Didier (DREETS ARA), juillet 2025

Etude sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Ardèche– GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), juin 2025

Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes – GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), avril 2025, avril 2025

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA), avril 2025

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 1^{er} trimestre 2026 – DREETS ARA, juin 2026

Emploi salarié régional et départemental au 1^{er} trimestre 2026 – DREETS ARA, juin 2026

Inscrits à France Travail en Auvergne-Rhône Alpes et dans ses départements, 1^{er} trimestre 2026,
DREETS ARA –France Travail, avril 2026

Directrice de la publication : Fabienne FOURNIER-BERAUD

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON
(DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

